

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
7<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985  
(7<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Vendredi 12 Avril 1985.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. JACQUES ROGER-MACHART

I. — Questions orales sans débat (p. 186).

#### RADIOS LOCALES PRIVÉES

(Question de M. Cousté) (p. 186).

MM. Cousté, Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

#### UTILISATION DE TERRAINS DU MINISTÈRE DES P. T. T.

(Question de M. Frédéric-Dupont) (p. 187).

MM. Frédéric-Dupont, Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'OUEST DE LA FRANCE

(Question de M. Maujouiän d'I Gasset) (p. 188).

MM. Maujouiän d'I Gasset, Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

#### IMPLANTATION D'UNE FIRME AMÉRICAINE A FOS-SUR-MER

(Question de M. Porelli) (p. 190).

MM. Porelli, Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

#### ENTREPRISE ÉLECTRONIQUE RENIX A FOIX

(Question de M. Bonrepaux) (p. 191).

MM. Bonrepaux, Mme Avice, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense.

#### FERMETURE DE L'USINE PEUGEOT A LA ROCHELLE

(Question de Mme Chaigneau) (p. 192).

Mmes Chaigneau, Avice, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense.

#### ENTREPRISE PAUMELLERIE ÉLECTRIQUE A LA RIVIÈRE-DE-MANSAC

(Question de M. Combosteil) (p. 193).

M. Combosteil, Mme Avice, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense.

## ATTENTAT TERRORISTES DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

(Question de M. Inchauspé) (p. 194).

MM. Inchauspé, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

## STRUCTURES BANCAIRES ALSACIENNES

(Question de M. Zeller) (p. 197).

M. Zeller, Mme Avice, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.

2. — Représentation de l'Assemblée nationale dans des organismes extraparlimentaires (p. 198).

3. — Ordre du jour (p. 198).

**PRESIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART,**  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

## RADIOS LOCALES PRIVÉES

M. le président. La parole est à M. Cousté, pour exposer sa question (1).

M. Pierre-Bernard Cousté. J'ai bien failli être pris aux mots toujours rassurants du Gouvernement à propos des radios libres et croire que la situation était devenue normale ; il n'y avait plus vraiment de problème.

(1) Cette question, n° 763, est ainsi rédigée :

« La liberté d'expression, à la télévision comme sur les ondes (radios, livres ou non), est-elle vraiment garantie ? Les Français en doutent... »

« M. Pierre-Bernard Cousté rappelle à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, quelques-uns des qualificatifs employés par les exécutés, au sujet de la loi qui régit les radios libres : loi « généreuse », mais aussi « inapplicable et inappliquée », « maladroite et irréaliste », « quotidiennement balotée... »

« Il lui demande :

« — combien de radios libres émettent actuellement, légalement ou non, dans la région parisienne d'une part ; en province d'autre part ; dans la région Rhône-Alpes en particulier ;

« — combien ont dû consentir à des « regroupements » ;

« — pourquoi le Gouvernement interdit certaines fréquences alors qu'il peut être prouvé que leur utilisation ne gêne personne ;

« — quelles sont les conditions financières de la gestion par T.D.F. de certaines radios ; quelles sont les garanties de liberté d'expression qui peuvent être apportées ; quelles sont les conditions et les formalités à remplir pour adopter cette formule d'exploitation ;

« — ce que pense le Gouvernement des conditions imposées parfois par la Haute autorité en matière de regroupement.

« C'est ainsi qu'un regroupement conseillé à une radio libre de l'Isère, proche de Lyon (qui émet actuellement sans autorisation, mais sans gêner personne) ne tient aucun compte de la distance entre les différentes stations, et des problèmes techniques qui en découlent. Dans ce cas, pourquoi ne pas autoriser un partage du temps d'antenne, et permettre aux radios concernées de conserver chacune leur propre émetteur ?

Il lui demande également à terme, comment pourra évoluer le problème des radios libres, compte tenu du nombre de demandes et des fréquences disponibles ; d'autres fréquences pourront-elles être libérées ? Quand et comment ? »

Or, j'ai été frappé par la grève de la faim de M. Recordet, de Studio 2, pour la cessation de laquelle j'ai dû agir d'une manière très énergique. M. Recordet a eu en tout cas le mérite, par cette action dangereuse, d'appeler l'attention sur une réalité : il ne pouvait plus émettre. De fait, lorsqu'on donne à deux radios d'orientation politique différente une même longueur d'ondes, il y a des brouilles. C'est ainsi que Top-Radio est brouillée avec Radio-Colombe, nous apprend la presse, que, voilà quelques jours à peine, trois radios ont été saisies à Lyon : Radio-Star, Radio-Mur et même Radio-Candide.

Les hommes et les femmes très actifs qui animent avec un grand désintéressement et avec passion ces radios se demandent ce qui se passe en France. Radio-Candide m'a adressé un message : « Elle représente, dit-elle, un espoir de création d'emplois pour des jeunes qui vont se retrouver cette année sur le marché du travail » et elle a été saisie sans que les critères ayant motivé une telle action n'aient été portés à sa connaissance. On ne lui a pas non plus expliqué pourquoi trois radios seulement sur les dix existantes ont été interdites alors que les sept autres continuent d'émettre sans dérogation, dont trois après retrait de plaintes déposées à leur endroit. Sommes-nous dans un pays où règne l'anarchie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, quand M. Cousté, que je connais bien, nous dit qu'il a failli se laisser prendre, je crois qu'il fait preuve d'une modestie qui ne correspond pas à la réalité : il n'est pas homme à se laisser prendre ou surprendre ! (Sourires.)

Les questions qu'il avait posées par écrit étaient à la fois plus précises et plus larges que celle qu'il vient d'exprimer à l'instant. Je vais y répondre, en le priant d'excuser M. Fillioud, absent de Paris, qui m'a chargé de le remplacer.

A ce jour, sont autorisées par la Haute autorité sur l'ensemble de la France 1 242 radios locales privées portant sur 1 047 fréquences. Pour Paris et la banlieue les chiffres sont respectivement de 148 et de 75. Pour la région Rhône-Alpes, le nombre de radios autorisées est de 156. Pour ce qui est des regroupements, ils ont été pratiqués dans les zones de forte saturation, par conséquent dans l'ensemble des grandes villes françaises, Paris, Lyon, Marseille, etc., car ils sont indispensables chaque fois que le nombre de demandes excède de beaucoup celui des fréquences que l'on peut attribuer. Ils sont conformes à la loi du 29 juillet 1982. En outre, d'un point de vue technique, il importe que les radios publiques ou les radios autorisées puissent être entendues. Si cette règle n'était pas respectée, les auditeurs n'entendraient plus rien, ni ceux des radios publiques ni ceux des radios libres.

J'ajoute que le fonctionnement d'un certain nombre de services publics doit être assuré, notamment ceux qui intéressent le guidage des avions ou la défense nationale. Par conséquent, un certain nombre de fréquences ne peuvent pas être laissées à la disposition des radios dites libres.

Enfin, monsieur Cousté, vous qui parlez d'anarchie et de désordre, vous voudriez que certaines radios obtiennent une fréquence. C'est contradictoire.

Si le Gouvernement autorisait à émettre toutes les radios qui le demandent sans tenir compte de l'encombrement des ondes, c'est alors que l'on tomberait dans l'anarchie et dans le désordre. C'est justement parce qu'il a voulu, d'une part, donner aux Français une liberté qui n'existait pas avant 1981 et, d'autre part, essayer de faire en sorte que les choses se passent dans l'ordre en procédant avec méthode, aussi bien pour ceux qui émettent que pour ceux qui écoutent, qu'il a fait voter la loi dont je viens de parler, et cette loi doit être respectée.

La radio que vous avez citée ne gêne personne ? Ni vous ni moi, monsieur Cousté, ne pouvons le savoir ; seuls les techniciens sont capables de le dire. Je n'ai pas le droit de vous communiquer la liste de toutes les longueurs d'ondes réservées aux services publics. Mais, si je le faisais, vous vous apercevriez sans doute que cette radio gêne quelqu'un.

La loi est la loi. Elle doit être appliquée par tous y compris par une radio aussi sympathique que celle que vous défendez.

M. le président. La parole est à M. Cousté, qui dispose encore de cinq minutes.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Certes, la loi est la loi, monsieur le ministre d'Etat. Ce n'est pas le législateur que je suis, quel que soit l'endroit où je siége dans cette assemblée, qui prétendra qu'elle ne doit pas être appliquée.

Mais ce qui résulte de mon observation de la situation dans la région Rhône-Alpes comme sur le plan national, c'est que les intéressés, c'est-à-dire les auditeurs et les auditrices, et pas seulement ceux qui émettent, ont le sentiment d'une certaine partialité politique. C'est cela qui les préoccupe. C'est pourquoi je prends la parole ici.

Pourquoi saisir les uns et pas les autres ? C'est le fondement de la protestation de Radio-Candide et c'est là le véritable problème. On a, d'une manière inattendue et qui nous fait penser à la Révolution française dont on va bientôt célébrer l'anniversaire, l'impression d'être sous le régime de la guillotine : on coupe la tête à ceux qui émettent et beaucoup se demandent si les critères sont non pas techniques, mais comme vous le laissez entendre, mais exclusivement politiques.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, je veux vous faire une proposition précise.

Pour lever le mystère impénétrable des décisions de T. D. F., pourquoi ne pas créer une commission de contrôle dans laquelle siègeraient des parlementaires de la majorité, bien sûr, mais aussi de l'opposition ? L'opinion publique n'aurait ainsi pas le sentiment désagréable et ceux qui émettent le sentiment pénible, qui les conduit jusqu'à des grèves de la faim, que l'on est en face d'un arbitraire inspiré par des considérations politiques.

Tout le monde a intérêt à ce que la décision soit entourée de toutes garanties. Dès lors, seriez-vous éventuellement favorable à la création d'une telle commission de façon que les parlementaires qui y siègeraient, parmi d'autres, puissent apporter l'élément rassurant de l'objectivité des décisions prises ? Tel est le sens de ma suggestion après ce débat que je vous remercie d'avoir bien voulu animer.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Quand on n'a plus d'argument contre l'application d'une loi simple et généreuse, on prétend qu'elle est inspirée par une raison politique. Non, monsieur Cousté, il n'y a aucune raison politique. Vous savez d'ailleurs comme moi que la plupart de ces radios ne font pas de politique. Elles émettent uniquement de la musique à destination d'un très jeune public.

Le problème est technique. Il faut que les radios autorisées puissent émettre. Elles sont maintenant très nombreuses — je viens de citer les chiffres. Il faut que les auditeurs puissent entendre. La question est aussi simple que cela.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Je ne suis pas d'accord !

#### UTILISATION DE TERRAINS DU MINISTÈRE DES P.T.T.

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric-Dupont, pour exposer sa question (1).

(1) Cette question, n° 759, est ainsi rédigée :

« M. Edouard Frédéric-Dupont rappelle à M. le ministre délégué chargé des P.T.T. que depuis vingt ans la Ville de Paris s'efforce d'obtenir du ministre des P.T.T. un accord pour l'utilisation de deux terrains contigus, rue d'Estrées, qui pourraient faire l'objet d'une construction commune abritant des logements pour le personnel du ministère et une crèche de la Ville de Paris.

« Lors de sa précédente réponse à l'Assemblée nationale, le 6 mai 1983, il disait :

« Il est évident qu'il faut aller vite... Il y a du nouveau avec l'engagement de lancer cette année 1983 l'appel d'offres pour la passation des marchés et les études d'ingénierie et d'architecture, ... de connaître bientôt le nom de l'architecte. »

« Il constate que lors d'une réunion au ministère des P.T.T., en juin 1983, les représentants du ministre avaient promis aux représentants du maire de Paris de remettre un projet définitif relatif aux utilisations en commun de ce terrain avant les vacances.

« Aucun projet n'a été remis et à une lettre de rappel adressée par le maire de Paris, le 25 novembre dernier, aucune réponse n'a encore été apportée.

« Ce terrain est susceptible d'abriter des fonctionnaires des P.T.T. et des enfants du VII<sup>e</sup> arrondissement qui manquent de crèches. Ils attendent depuis vingt ans une décision du ministre des P.T.T.

« Il lui demande combien de temps les fonctionnaires des P.T.T. et les enfants du VII<sup>e</sup> arrondissement devront attendre. »

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** Ma question s'adresse à M. le ministre des P.T.T.

Le 10 octobre 1981, je le rappelle, le ministre des P.T.T. a donné son accord au maire de Paris en faveur d'un programme de logements sociaux pour le ministère des P.T.T. et d'une crèche de soixante berceaux pour la Ville de Paris, cela sur deux parcelles sises rue d'Estrées, dans le VII<sup>e</sup> arrondissement, appartenant l'une au ministère, et l'autre à la Ville de Paris.

Le 23 juin 1982, le ministre des P.T.T. confirme l'intérêt de cette opération. Il écrit au maire de Paris : « Je souhaite vivement qu'un montage juridique et financier soit — écoutez bien — rapidement élaboré dans l'intérêt des deux parties concernées en vue d'un motif social. Une concertation va avoir lieu entre les services du ministère et ceux de la ville. »

Depuis le 23 juin 1982, plus de nouvelles. C'est dans ces conditions que je suis intervenu ici même par une question orale et que le ministre m'a répondu, le 6 mai 1983 : « Le dossier relatif à cette opération est en cours de constitution auprès des services concernés de la direction générale des postes et sa mise au point sera assurée en concertation avec la municipalité de Paris qui est partie prenante dans cette affaire.

« L'appel de candidatures en vue de la passation du marché d'études d'ingénierie et d'architecture devrait donc, sauf difficultés imprévues, être lancé au cours du second semestre de la présente année. »

Il ajoute : « Vous voilà donc rassuré, monsieur le député. » Puis, dans un passage romantique : « Je vous ferai d'ailleurs un aveu : il m'arrive de passer rue d'Estrées pour rejoindre mon ministère et pendant longtemps je m'étais interrogé sur l'existence un peu insolite et pittoresque de ce terrain nu et de cet entrepôt délabré qui évoquaient plutôt le Paris de Victor Hugo que celui du XX<sup>e</sup> siècle. Mais, compte tenu des besoins sociaux de mon ministère et de la Ville de Paris, et même si le pittoresque et l'insolite doivent pour ce faire disparaître, il convient en effet d'aller vite désormais pour réaliser l'opération. »

Je réponds : « Monsieur le ministre, je pense comme vous qu'il faut aller vite. C'est même la raison de ma présence ici... Je vous ferai remarquer cependant que vous aviez fait la même déclaration il y a un an et que depuis cette date les lettres de M. Chirac comme celles de la régie immobilière de la Ville de Paris sont restées sans réponse. »

M. le ministre répond : « Monsieur Frédéric-Dupont, il y a pourtant du nouveau avec l'engagement de lancer cette année l'appel d'offres pour la passation des marchés et les études d'ingénierie et d'architecture. »

Je rétorque : « On vous demande... Le nom de l'architecte... on ne le connaît toujours pas ! »

« Vous le connaîtrez bientôt ! », observe-t-il. C'est le 8 mai 1983.

Un mois après, revenant sur tout ce qu'il avait déclaré depuis trois ans, il indique qu'il renonce au projet et prévoit deux opérations distinctes sur chaque terrain. C'était impossible. Immédiatement les services techniques des deux ministères s'en sont rendus compte.

C'est dans ces conditions que, le 26 juin 1984, sur invitation du ministre des P.T.T., je suis convoqué à une conférence au ministère, boulevard de Vaugirard. Je suis accompagné d'un responsable des services techniques de la Ville de Paris. J'ai en face de moi un grand nombre de fonctionnaires du ministère, notamment M. Choplain, administrateur, chef du bureau de la direction de la logistique à la direction générale des postes. Et l'accord intervient immédiatement. Les anciens documents sont repris et le représentant du ministre me précise même qu'il pense que tout sera réglé avant le départ en vacances. Cela se passe le 26 juin 1984.

Le 31 juillet 1984, la Ville de Paris reconnaît que toutes les difficultés ont été résolues, que l'accord est général. Il se traduit pour nous par soixante berceaux, soit 720 mètres carrés, et, pour le ministère, par vingt logements sociaux dont, je suppose, il a un grand besoin.

Deux solutions techniques sont proposées au choix du ministre. La première consisterait à céder le terrain communal aux P. T. T., ceux-ci assurant la maîtrise d'ouvrage en collaboration avec la

ville pour la crèche. Elle a d'ailleurs déjà été employée pour la création d'une crèche sur le terrain de l'ancienne Ecole polytechnique à Paris. La seconde reviendrait à constituer une indivision et une copropriété, les deux parties déléguant la maîtrise d'ouvrage à un organisme, par exemple la Régie immobilière de la Ville de Paris.

Mais le ministère ne répond plus. Toutes les promesses anciennes sont oubliées. Le 10 janvier dernier, le directeur de cabinet du maire de Paris s'étonne de ne pas avoir reçu de réponse à sa lettre du 31 juillet qui remonte à six mois : « Vous aviez dit que vous étiez pressé », écrit-il en substance au ministre — nous sommes d'accord, alors qu'attendez-vous ? » Pas de réponse ! Le 22 janvier, le secrétaire général de la Ville de Paris écrit à son tour — pas de réponse !

Dans cette affaire, messieurs, je pense d'abord qu'on s'est moqué de moi. Quand, il y a deux ans, le ministre m'a dit : « Soyez rassuré, vous avez raison, il n'y a plus de problèmes et tout le monde est d'accord ». Quand, il y a un an, dans le cabinet du directeur compétent, rue de Vaugirard, on m'a affirmé : « Mais tout va bien et d'ici à un mois, vous aurez satisfaction ». Quand, depuis lors, on ne répond plus ni au maire de Paris ni à personne, et que le téléphone est pour ainsi dire coupé sans même qu'on sache pourquoi, puisqu'on était d'accord et qu'on a confirmé cet accord.

Pourtant, c'est de vingt logements P.T.T. qu'il s'agit. Le ministre aurait-il trop de logements sociaux ? Cette question qui intéresse d'abord son personnel, il la méconnaît.

Et puis, il y a ces soixante berceaux pour la Ville de Paris. Lorsque vos amis me demandent des berceaux, monsieur le ministre d'Etat, je les leur donne, mais sans oublier de leur dire : « Aidez-moi, car vous avez un ministre qui ne s'occupe pas des questions sociales, et moi, il arrive un jour où je ne peux plus loger vos enfants ! ». Voilà le problème tel qu'il se pose aujourd'hui !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Tout à l'heure, M. Cousté évoquait la passion que manifestent les jeunes organisateurs de radios privées. Eh bien, je vois que la même passion anime M. Frédéric-Dupont. Je le connais depuis longtemps et cela ne m'étonne pas.

En vérité, avec sa suite de pourparlers, de réunions, de décisions, cette affaire administrative fait penser à un film à épisodes. Mais je crois, monsieur le député, que nous approchons de la fin et que ce dossier va pouvoir être réglé.

En effet, la dernière réunion, celle du 26 juin 1984, à laquelle vous assistiez, a débouché sur la conclusion qu'un projet commun était souhaitable. Les études techniques réalisées par le ministère des P.T.T. montrent qu'un immeuble commun construit sur un terrain d'assiette constitué par les deux parcelles réunies permettrait à l'administration des P.T.T. de disposer de 1 390 mètres carrés de surface habitable répartis en une quinzaine d'appartements ; à la Ville de Paris de disposer, sur une surface utile pondérée de 790 mètres carrés, d'une crèche de 686 mètres carrés et d'un appartement ; à la copropriété de réserver au rez-de-chaussée un appartement de 60 mètres carrés au gardien de l'immeuble.

Dans ce cadre, un certain nombre de difficultés qui subsistent peuvent être résolues rapidement, et j'insiste sur ce terme.

En premier lieu, une incertitude demeure quant à la nécessité de créer un ou deux sous-sols. Un seul sous-sol risque d'être insuffisant pour satisfaire en totalité aux règles d'urbanisme du plan d'occupation des sols de Paris, en ce qui concerne le stationnement. La négociation avec la Ville de Paris comportera donc une demande de dérogation à ces règles. Vous qui siégez depuis tant d'années au conseil municipal de Paris et qui en connaissez tous les arcanes, vous pourriez certainement nous aider à la faire aboutir rapidement.

En deuxième lieu, la Ville de Paris devra préciser si, pour des raisons financières ou techniques, elle souhaite que lui soit livrée une crèche brute de gros-œuvre ou une crèche terminée. A cette question aussi, je pense que vous pourriez apporter une prompt réponse.

En troisième lieu, il convient de s'accorder sur le coût de l'opération, ce qui me semble possible.

Enfin, il convient de fixer le montage juridique et financier permettant de poursuivre la réalisation de l'opération tout en respectant les règles de la comptabilité publique, souci que vous partagez certainement avec moi. A cet effet, il est proposé de créer une indivision du sol ; de passer une convention entre la Ville de Paris et le ministère, prévoyant la construction d'un immeuble commun sur les deux parcelles, déléguant la maîtrise d'ouvrage aux P.T.T. et fixant le mode libéraloire de la part annuelle de financement de la Ville de Paris ; d'élaborer un règlement de copropriété fixant les modalités d'entretien et de gestion de l'immeuble.

Vous voyez, monsieur le député, que les modalités de cette question complexe ont déjà été soigneusement étudiées et qu'elle est sur le point d'être réglée. Si, de part et d'autre, un effort est consenti, vous devriez obtenir satisfaction dans des délais rapides.

**M. le président.** Etant donné que vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur Frédéric-Dupont, je vous invite à être très bref.

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** Je sais depuis un an que les P.T.T. ont les crédits, et c'est bien cela le plus extraordinaire. Mais, au fond, monsieur le ministre d'Etat, vous m'avez renouvelé la réponse que l'on me fait depuis trois ans.

Vous me demandez de m'occuper de cette affaire. C'est presque ironique puisque je ne fais que cela. Ce que je vous demande, à vous personnellement, car je sais l'autorité que vous montrez dans vos fonctions et la connaissance que vous avez de ces problèmes, c'est de bien surveiller le dossier. Je vous en remercie.

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'OUEST DE LA FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Maujouan du Gasset, pour exposer sa question (1).

**M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset.** Monsieur le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, je vous remercie d'être venu personnellement répondre à ma question qui, au fond, pourrait se résumer de la façon suivante : l'Ouest de la France est-il abandonné ? Une série de mesures et d'attitudes prises récemment par votre gouvernement tendrait à le prouver.

D'abord, la politique des pôles de conversion tourne délibérément le dos à l'Ouest, alors que des zones d'emploi comme Saint-Nazaire et Le Mans, en Pays de la Loire, ou Lannion en Bretagne, sont déchirées par la crie de la navale, de l'automobile et des télécommunications. A chaque fois, il s'agit de grands groupes nationalisés qui compriment leurs effectifs. On nous avait dit qu'un des avantages des nationalisations était de pouvoir inciter les grandes industries à se décentraliser. Même si c'était vrai, les créations d'activités nouvelles de ces groupes échapperaient à nos régions de l'Ouest, puisque c'est dans les pôles de conversion qu'elles doivent être réalisées en priorité.

Ensuite, la disparition, à la mi-décembre, de la procédure d'agrément à l'installation d'entreprises en Ile-de-France remet en cause la politique nationale d'aménagement du territoire. Cette suppression a-t-elle été précédée d'une étude sérieuse pour en apprécier la nécessité et les conséquences ? A-t-on consulté les régions et les départements, pourtant considérés, au début de ce septennat, comme partenaires essentiels de l'Etat dans les domaines de la décentralisation, de l'aménagement du territoire et de la planification ?

(1) Cette question, n° 771, est ainsi rédigée :

« M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose à M. le Premier ministre qu'un certain nombre de décisions prises par le Gouvernement — exclusion de Nantes-Saint-Nazaire du bénéfice du caractère de pôle de conversion, suppression pour la région parisienne de l'agrément préalable aux installations de bureaux ou d'activités industrielles, absence de décisions positives en faveur de la centrale nucléaire en Basse-Loire, politique des quotas laitiers qui frappe de plein fouet un des piliers économiques des régions de l'Ouest, etc. — sont autant de prises de position qui laisseraient croire à l'abandon à lui-même de l'Ouest de la France par les pouvoirs publics. Il lui demande ce qu'il en est et s'il est dans ses intentions de prendre quelques mesures en faveur de l'Ouest. »

Les rumeurs de réforme de la prime à l'aménagement du territoire sont plus redoutées qu'un simple bricolage qu'espérer une remise à l'honneur d'une volonté nationale d'aménagement du territoire.

Qu'en est-il, enfin, des volontés locales, départementales et régionales maintes fois exprimées en faveur de l'implantation d'une centrale nucléaire au Carnet ? Ailleurs pourtant, comme dans la Vienne, le Gouvernement suit de l'expression d'un consensus local un élément clé de sa décision, ainsi que l'a remarqué le président de la région des Pays de la Loire.

Le département de la Loire-Atlantique attend encore la déclaration d'utilité publique, amorce indispensable à la constitution du dossier de cette centrale, alors que l'absence de toute autre énergie rend indispensable le développement du nucléaire, justifié par l'existence de minerais uranifères au nord de la Vendée.

Faut-il rappeler qu'à une demande d'audience présentée par le président de la chambre de commerce et d'industrie de Nantes, M. le Premier ministre a répondu : « Mon emploi du temps très chargé ne me permet pas de vous recevoir ». Cette réponse se passe de commentaire.

Si l'on ajoute à cette situation la politique des quotas laitiers qui trappe de plein fouet l'un des piliers économiques des trois régions de l'Ouest — Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes — cela fait beaucoup de mauvais coups pour l'Ouest.

Il existe pourtant, dans cette région, un choc de facteurs qu'on ne retrouve nulle part ailleurs avec une telle ampleur : la pression démographique qui, même atténuée, reste encore supérieure à celle de la France ; la plus grande jeunesse de la population ; la poursuite de l'exode rural ; la forte demande d'emploi d'origine féminine ; l'absence de main-d'œuvre immigrée ; l'éloignement des grands centres européens de production et de consommation ; les inégalités par rapport à l'Île-de-France en moyens de formation et de recherche.

Une telle situation nécessite évidemment un traitement particulier. La priorité à l'Ouest n'a pas d'autre justification. Sa nécessité serait confirmée, s'il en était besoin, par le taux de chômage dans ce secteur. Alors que la moyenne française se situe autour de 10,8 p. 100, ce taux est de 14,6 p. 100 dans le département de la Loire-Atlantique et de 12,3 p. 100 dans la région des Pays de la Loire. A Nantes, il s'élève à 13 p. 100, pour atteindre 18,31 p. 100 dans le bassin de Saint-Nazaire, voire 25 p. 100 dans la ville de Saint-Nazaire elle-même. En trois ans, nous avons perdu 5 335 emplois salariés et le nombre des demandeurs d'emploi est passé de 40 000 à 60 000.

En conclusion, l'abandon de l'Ouest nécessite des mesures de compensation pour faire face à l'attraction de la région parisienne. Voilà, monsieur le ministre d'Etat, le sens de ma question : elle est, en réalité, un appel au secours.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Je vous rappelle d'abord, monsieur le député, que depuis 1981 le Gouvernement a démontré sa volonté de poursuivre et d'étendre l'effort d'aménagement consenti en faveur des régions de l'Ouest. C'est au cours de cette période qu'il a décidé, par exemple, de lancer le T.G.V. Atlantique, ouvrage essentiel pour les liaisons avec ces régions, de poursuivre le plan roulier breton et de prendre un engagement précis pour la réalisation de l'autoroute Paris-Nantes.

De plus, l'Etat a conclu avec les trois régions de l'Ouest des contrats de Plan ambitieux, puisqu'ils représentent de sa part un engagement d'environ 3 milliards 750 millions de francs. Une part importante de ces crédits est affectée au développement d'implantations de recherche et de transferts de technologie.

En ce qui concerne les modifications apportées à la politique d'aménagement du territoire, je vous indique d'abord que la procédure d'agrément pour la création de surfaces de bureaux en région parisienne n'a pas été supprimée — des interdictions peuvent subsister — mais seulement allégée.

Cette procédure avait été établie dans une période de croissance économique, à un moment où la région parisienne faisait l'objet de demandes nombreuses et variées d'implantation. Le Gouvernement français avait pensé à juste titre qu'il fallait

inciter les entreprises à s'installer en province. Malheureusement, la longue période de crise que nous venons de traverser, et qui ne date pas de 1981 mais remonte au premier choc pétrolier, a été très durement ressentie, non seulement en province, mais aussi dans la région parisienne, en particulier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Par ailleurs, cette réglementation extrêmement contraignante a incité un certain nombre d'entreprises étrangères désireuses d'installer leur siège social en France à nous préférer des pays voisins.

C'est pour ces deux raisons que le Gouvernement a décidé d'alléger la procédure d'agrément. Cette politique a déjà porté ses fruits puisque certaines grandes sociétés ont décidé d'abandonner le pays voisin où elles s'étaient implantées et d'installer leur siège à Paris.

En second lieu, les formalités d'agrément ont été supprimées pour les installations dans les villes nouvelles de la région parisienne, créées par nos prédécesseurs en application de la loi Boscher. Cette loi avait supprimé de nombreuses libertés communales que nous avons rétablies en partie. Ainsi, pour que les villes nouvelles puissent vivre et se développer, ce qui n'est pas facile, il faut qu'elles soient libres de recevoir des sièges d'entreprise. C'est le sens des mesures qui ont été prises en leur faveur.

Par ailleurs, le Gouvernement a maintenu le système des primes d'aménagement du territoire. A cet égard, certaines régions de l'Ouest bénéficient d'un régime particulièrement favorable. Le secteur de Nantes-Saint-Nazaire, par exemple, profite déjà de cette prime, au taux maximum pour la région de Saint-Nazaire.

De plus, les principaux établissements concernés par la restructuration bénéficient des mesures sociales applicables à la construction navale dans les pôles de conversion, ce qui n'est pas le cas pour toutes les régions et ce qui n'est pas le cas non plus pour la réparation navale, qui en aurait pourtant bien besoin.

J'ai également demandé au commissariat à l'industrialisation de l'Ouest de multiplier les efforts en faveur des zones qui se trouvent en situation difficile.

A propos des industries du téléphone ou d'autres industries implantées en Bretagne et qui sont en voie d'évolution technique, je rappelle que le principe de gestion des entreprises nationalisées consiste non pas à donner des ordres et à permettre à l'Etat de se comporter vis-à-vis de ces entreprises en autorité qui décide mais, bien au contraire, à les aider sur le plan financier. Les résultats obtenus cette année sont tout à fait remarquables puisque les entreprises naguère en déficit sont maintenant bénéficiaires et ont pu investir. Ainsi l'Etat ne doit pas se substituer aux présidents-directeurs généraux de ces entreprises ni surtout leur interdire de mener une politique nécessaire à leur développement.

Vous nous reprochez parfois, messieurs, ce que vous appelez « trop d'Etat » ou « trop de règlement ». Nous pensons que, dans certains cas, il faut moins d'Etat et moins de règlement. Mais alors, ne venez pas nous reprocher de respecter la liberté d'action des présidents-directeurs généraux des entreprises nationalisées ! Il faut adopter une position logique dans ce domaine et ne pas vouloir à la fois une chose et son contraire.

Néanmoins, les problèmes de l'industrie du téléphone sont traités de façon particulièrement attentive par le Gouvernement. Une concertation étroite a été engagée avec les entreprises pour que les restructurations en cours ne se traduisent pas par des pertes d'emplois trop lourdes dans les bassins les plus touchés.

Enfin, en ce qui concerne les quotas laitiers, nous savons maintenant que de nombreuses demandes de cessation d'activité ont été déposées dans les régions de l'Ouest. Dans le cadre du protocole signé à l'automne dernier avec les industriels et les professionnels, les pouvoirs publics ont engagé une concertation étroite dont les solutions à mettre en œuvre dans les régions de l'Ouest sont un des volets essentiels.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le député, ce ne sont pas « quelques mesures » que le Gouvernement entend prendre au profit des régions de l'Ouest. C'est une volonté constante d'aider ces régions à surmonter leurs difficultés et à poursuivre leur développement qu'il manifeste et continuera de manifester.

**M. le président.** La parole est à M. Maujoui du Gasset, qui ne dispose plus que de trois minutes.

**M. Joseph-Henri Maujoui du Gasset.** Monsieur le ministre, je prends acte de vos propos. Il n'empêche qu'avec son taux de chômage de plus de 14 p. 100, la Loire Atlantique détient un triste record national, d'autant qu'il s'ajoute à des problèmes locaux spécifiques. Je vous ai indiqué tout à l'heure que ce taux, à Saint-Nazaireville, atteignait 25 p. 100. En fait, il atteint 49 p. 100 pour les chômeurs de moins de vingt-cinq ans, alors que la moyenne nationale se situe à 39 p. 100.

En outre, il faut savoir qu'en Loire Atlantique, le chômage touche une population jeune autochtone et attachée à son pays. Il n'existe pratiquement pas d'élasticité liée aux mouvements prévisibles des populations. La dynamique démographique de l'Ouest est vécue comme un handicap, alors qu'il devrait s'agir d'une richesse et d'une promesse d'avenir. Cette situation extrêmement grave atteint un niveau dramatique dans certaines zones du département.

Il semblerait malheureusement que les pouvoirs publics n'aient pas une pleine conscience de cette situation. J'ai fait référence tout à l'heure à des mesures qui concernent des départements du Nord-Pas-de-Calais, de l'Est ou de Poitou-Charentes, avec la centrale de Civaux. Leur situation économique est bien évidemment très difficile, mais ils sont toutefois moins touchés que notre département.

Récemment, lors d'une élection cantonale, la circonscription de Saint-Nazaire-Ouest avait basculé, alors qu'elle voyait traditionnellement pour la majorité, Saint-Nazaire, la citadelle socialiste ! Il s'agit d'un vote historique. Craignez que toutes vos citadelles ne tombent les unes après les autres, monsieur le ministre.

#### IMPLANTATION D'UNE FIRME AMERICAINE A FOS-SUR-MER

**M. le président.** La parole est à M. Porelli, pour exposer sa question (1).

**M. Vincent Porelli.** Monsieur le ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, je me réjouis que vous ayez accepté de répondre à ma question.

Aussi curieux que cela puisse paraître, un projet d'implantation industrielle dans la région de Fos nous inspire de l'inquiétude. Il s'agit du projet de la firme américaine Arco, visant à implanter une unité qui devrait fabriquer un additif à l'essence sans plomb, le tertio-butanol, et de l'oxyde de propylène.

Pourquoi cette inquiétude ?

A cause, précisément, des conséquences de ce projet sur l'emploi, de la concurrence qu'il peut faire à d'autres unités pétrochimiques de l'étang de Berre qui produisent de l'oxyde de

(1) Cette question, n° 767, est ainsi rédigée :

« M. Vincent Porelli expose à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur qu'une firme américaine, Arco, a décidé, semble-t-il, d'installer une unité de fabrication de tertio-butanol réservée à l'essence sans plomb et d'oxyde de propylène dans la zone industrielle portuaire de Fos-sur-Mer.

« Cette implantation qui créerait, en 1988, 250 emplois permanents pose toute une série de problèmes qui préoccupent sérieusement les populations de la région de Fos-Etang de Berre et qui sont relatifs :

- « — à l'emploi ;
- « — à la concurrence dangereuse dont seraient d'objet d'autres unités pétrochimiques de fabrication d'oxyde de propylène dans l'Etang de Berre ;
- « — à la composition des capitaux mis en œuvre par la firme américaine ;
- « — à l'utilisation du potentiel économique de la région au niveau de la pétrochimie et de la carbochimie ;
- « — à la coopération avec l'ingénierie française ;
- « — à l'indépendance nationale ;
- « — à la protection de l'environnement.

« Il lui demande s'il peut lui préciser quelle est la position du Gouvernement sur cette implantation et quelles garanties, en cas de réponse positive, le Gouvernement entend obtenir à partir des préoccupations qui viennent d'être précédemment énumérées. »

propylène, de la composition des capitaux qui seront investis dans cette opération, des incertitudes qui existent en ce qui concerne l'utilisation ou non du potentiel économique de la région en matière de pétrochimie ou de carbochimie, l'appel ou non à l'ingénierie française. Nous sommes aussi soucieux de la protection de l'environnement et du respect de l'indépendance nationale. Nous ne voulons pas qu'une firme étrangère détienne un monopole de fait sur la fabrication d'un additif que les compagnies pétrolières françaises devraient obligatoirement utiliser pour fabriquer l'essence sans plomb.

Ma question est donc la suivante : quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour ancrer solidement Arco dans le tissu industriel régional, pour consulter sur ce projet les organisations syndicales et professionnelles, les comités d'entreprise de la pétrochimie et des Houillères de Provence, les élus locaux et régionaux, enfin pour obtenir d'Arco les garanties qui permettront de dissiper les inquiétudes que je viens d'exposer ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. Gaston Defferre, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** M. Porelli et moi avons déjà eu l'occasion dans une autre enceinte, à Marseille, de parler de ce problème. M. Porelli, ce jour-là, avait posé un certain nombre de questions. Il est normal qu'aujourd'hui il s'adresse directement au Gouvernement devant l'Assemblée nationale pour poser de nouveau ces questions et quelques autres auxquelles je vais m'efforcer de répondre.

Tout d'abord, sur le principe, il est excellent pour la région, pour le golfe de Fos, pour le port pétrolier de Port-de-Bouc-Lavera, pour la commune dont M. Porelli est l'élu, et qui est toute voisine, qu'une très grande usine vienne s'installer à Fos.

Il est heureux, en outre, qu'il s'agisse d'une usine comme celle d'Arco qui va traiter des produits qui ont un rapport direct avec le raffinage et la mise à disposition de produits finis ou semi-finis.

En effet, il y a dans le golfe de Fos une industrie importante de raffinage et de chimie du pétrole. Cette industrie a connu plusieurs difficultés, et nous aurions pu craindre la fermeture ou la disparition de certaines entreprises. L'arrivée d'une entreprise nouvelle ne peut que consolider les entreprises qui se trouvent déjà sur place et favoriser leur développement. C'est donc, en soi, un événement heureux, et je sais que M. Porelli partage, en gros, cette première appréciation.

Les questions qu'il me pose témoignent de sa part du souci que cette installation offre un certain nombre d'avantages et n'ait pas d'inconvénients, et il m'a interrogé sur différents points sur lesquels je veux lui répondre.

D'abord, en ce qui concerne la main d'œuvre, la construction de l'usine nécessitera l'emploi d'environ 1 800 personnes pendant plus de deux ans. Compte tenu des difficultés que connaît l'industrie du bâtiment et des travaux publics, c'est une bonne chose.

Par la suite, cette entreprise, très moderne et très automatisée, utilisera directement 250 personnes, mais le nombre des emplois créés indirectement par la maintenance s'élèvera à 700.

Par conséquent, du point de vue de l'emploi, c'est un résultat extrêmement positif.

Quant aux capitaux investis, ils atteignent 2,5 milliards de francs. C'est une très grosse somme. Il y a longtemps qu'un investissement de cette importance n'avait pas été fait dans cette partie des Bouches-du-Rhône. Les capitaux sont apportés ou empruntés par Arco, mais il y a évidemment aussi des aides publiques, comme toujours dans ce type d'opération.

Par ailleurs, en ce qui concerne les garanties que M. Porelli demande, je lui rappellerai que, quand l'entreprise est venue à Marseille faire un exposé à la chambre de commerce devant les représentants de l'économie régionale et les élus, il lui a été demandé de recourir le plus possible à des entreprises françaises, qu'il s'agisse de l'ingénierie ou de la fourniture d'équipements. Vous vous souvenez, monsieur Porelli, de la réponse qui a été faite devant nous. Les dirigeants de l'Arco ont déclaré qu'ils y recourraient le plus possible, sans pouvoir évidemment s'engager de façon plus précise.

Ensuite, il est certain que cette implantation participera au développement global du site, puisque ses installations devraient, dans l'ensemble, être assurées d'un meilleur taux de fonctionnement, notamment en ce qui concerne le vapocraqueur de Naphtalène qui devrait fournir à Arco une partie de ses matières premières, notamment le propylène.

Quant à certains effets secondaires, en particulier les doubles emplois avec les productions existantes, des négociations sont en cours entre les entreprises concernées et Arco. Les problèmes qui auraient pu se poser seront ainsi, je l'espère, évités.

Enfin, la protection de l'environnement fait l'objet d'un examen particulièrement attentif des services compétents. Je pense que les problèmes pourront être réglés de façon satisfaisante.

Les dirigeants de l'entreprise ont clairement annoncé leurs intentions sur tous ces aspects, d'abord à Paris, puis à Marseille, le 12 mars dernier. Ils ont alors répondu de façon assez complète aux questions posées, en particulier par M. Porelli.

C'est un très gros dossier, qui, je le répète, est conforme à l'intérêt du développement économique de la région. La construction durera deux ans. Pendant toute cette période, nous resterons en contact avec les dirigeants d'Arco. J'y veillerai moi-même de manière que ce dossier évolue de la façon la plus satisfaisante possible, je le dis clairement pour les industriels qui engagent des capitaux importants pour la région, en particulier pour le golfe de Fos.

**M. le président.** La parole est à M. Porelli, qui dispose encore de cinq minutes.

**M. Vincent Porelli.** Monsieur le ministre, votre réponse ne m'a pas apporté tous les éléments d'apaisement que j'aurais souhaité recevoir, et je vais vous dire pourquoi.

**M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Il est rare d'être satisfait à 100 p. 100 ! Je crois même que cela n'arrive jamais.

**M. Vincent Porelli.** J'en suis, hélas ! bien loin.

Sur le plan de l'emploi, Fos, avec l'éventuelle disparition d'Ugine-Acières et de ses 1 200 emplois directs — 3 000 en tout avec les emplois induits — subit un véritable séisme malgré ce que la droite lui avait prêté en 1970. Et ce ne sont pas les 250 emplois de techniciens chimistes d'Arco qui compenseront cette perte, d'autant que — je cite le journal *Les Echos* du 28 mars dernier — « l'arrivée d'Arco ne va certainement pas créer un seul emploi. En revanche, elle permettra de neutraliser les licenciements prévus — et considérés comme pratiquement inévitables — à Atochem. »

Il n'y aura donc pas de créations nettes d'emplois.

Par ailleurs, la fabrication du tertio-butanol nécessite du méthanol. Ma question est donc la suivante : ou Arco se procurera-t-il ce méthanol ? Par voie maritime, comme on peut le craindre, puisqu'on parle de 300 bateaux par an qui approvisionneraient Arco via le Moyen-Orient ? Ou bien par une étroite coopération avec les Houillères de Provence et la mise en œuvre de la gazéification du charbon ? Monsieur le ministre, c'est une question majeure. Car la seconde éventualité s'insérerait parfaitement dans le cadre du plan régional auquel je vous sais particulièrement attaché. Ce plan régional prévoit la production à Gardanne de 2 400 000 tonnes de charbon pour la combustion, mais aussi, et surtout, pour la valorisation du charbon à partir de technologies nouvelles.

Ce choix permettrait donc l'approvisionnement d'Arco en méthanol à partir des mines de Gardanne et constituerait par conséquent pour celles-ci un remarquable débouché. Il relancerait par ailleurs la pétrochimie et permettrait d'éliminer la menace de fermeture qui pèse sur quatre des cinq raffineries de l'étang de Berre.

En effet, à partir de la gazéification du charbon et de l'hydrogène ainsi produit, on applique, au niveau du raffinage pétrolier, le nouveau procédé de conversion profonde qui facilitera la transformation de la pétrochimie pour l'adapter à la fabrication de produits finis, lesquels se situent bien évidemment sur des marchés extrêmement porteurs aujourd'hui et pour l'avenir.

On ferait donc d'une pierre deux coups. On sauverait à Gardanne, autour de l'étang de Berre, y compris dans le golfe de Fos, des milliers d'emplois et l'on en créerait des centaines d'autres.

Monsieur le ministre, je m'étonne qu'Elf-Aquitaine, qui se serait engagé à acheter 40 000 tonnes par an de T.B.A., ait refusé de participer financièrement au projet et qu'Elf et Total n'aient pas songé à temps qu'il fallait engager des fonds pour maîtriser la fabrication à grande échelle de l'oxyde de propylène, du T.B.A. ou du N.T.B.E. nécessaires à l'obtention d'essence sans plomb.

Tout doit être mis en œuvre pour que ce projet ne renforce pas l'image qui, aujourd'hui, est, hélas ! celle de Fos : un noir aux alouettes Fos — vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre — est en fait une chance pour la région si l'on sait utiliser les richesses locales qui peuvent être fortement génératrices d'emplois, à condition, bien évidemment, d'en avoir l'inflexible volonté.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** M. Porelli, après avoir fait un peu grise mine à l'annonce de l'arrivée d'Arco, me fait penser maintenant — et je lui demande de ne rien voir de déplaisant dans ce que je vais dire — à la fable de La Fontaine, « Perrette et le pot au lait ». Espérons que le pot ne se cassera pas !

Il vient de nous soumettre une projet merveilleux qui serait utile pour les Houillères et pour le golfe de Fos. Il permettrait un développement économique et social. Je souhaite que ce soit possible. Je ne peux évidemment pas m'engager au nom d'Arco, ni même au nom du Gouvernement. En effet, M. Porelli a évoqué toute une série d'opérations industrielles sur lesquelles je n'ai pas qualité pour me prononcer. Je ne suis pas ministre de l'industrie et je ne suis pas suffisamment compétent en industrie chimique. Il reste qu'il a dessiné des perspectives extrêmement séduisantes. J'ai retenu sa proposition, et j'en parlerai, le cas échéant, aux dirigeants d'Arco. J'en entretiendrai également mon collègue Mme Cresson, ministre chargé de l'industrie.

Si le projet est réalisable sur le plan industriel et sur le plan économique, j'en serai évidemment enchanté, non seulement comme membre du Gouvernement mais aussi comme maire de Marseille et comme élu de la région.

**M. Vincent Porelli.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

#### ENTREPRISE ÉLECTRONIQUE RENIX A FOIX

**M. le président.** La parole est à M. Bonrepaux, pour exposer sa question (1).

**M. Augustin Bonrepaux.** Madame le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, ma question concerne les difficultés que connaît la Haute-Ariège depuis la crise de l'aluminium en 1982.

En effet, dès 1983, l'entreprise Pechiney a procédé à d'importantes restructurations qui ont touché particulièrement l'usine Sabart à Tarascon-sur-Ariège.

L'arrêt des trois séries d'électrolyses à partir de 1983 a conduit à la disparition de 130 emplois dans cette vallée de montagne.

(1) Cette question, n° 769, est ainsi rédigée :

« M. Augustin Bonrepaux rappelle à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur les difficultés éprouvées par la Haute-Ariège à la suite de la crise de l'aluminium en 1982.

« Afin de restructurer ce bassin d'emplois, l'entreprise électronique Renix avait installé à Foix une de ses unités avec l'aide de Pechiney et du département.

« La chute du marché de l'automobile a considérablement retardé le démarrage de cette unité qui a ouvert ses portes en janvier avec seulement vingt emplois.

« A ce jour, la population de l'Ariège s'interroge avec inquiétude sur l'avenir de cette entreprise et sur la restructuration du bassin d'emplois de Tarascon, questions qui restent toujours posées.

« Aussi, il lui demande de lui faire connaître quelles sont les intentions de la région Renault vis-à-vis de Renix, quelles sont les perspectives de développement de cette entreprise en général et plus particulièrement de l'atelier de Foix. »

Pour maintenir l'activité économique de cette région, l'entreprise Pechiney s'était engagée à conforter les autres activités et à implanter des entreprises nouvelles. C'est ainsi qu'en octobre 1983 l'entreprise Renix avait annoncé sa décision d'implanter à Foix l'un de ses nouveaux ateliers, ce qui laissait espérer la création à terme de 350 emplois.

Cette installation, soutenue par les élus du département de l'Ariège, a bénéficié d'importants concours financiers de Pechiney et des collectivités concernées. Malheureusement, le programme prévu par ces entreprises n'a pas été suivi. Les travaux d'équipement qui devaient être terminés en juin 1984 n'ont été achevés qu'à la fin de l'année et le démarrage de cette unité est intervenu avec six mois de retard, en janvier 1985, et avec un effectif réduit à vingt employés.

Malgré les bonnes performances réalisées par cet atelier dès sa mise en service, les difficultés du marché de l'automobile ont conduit les responsables de Renix à suspendre en février dernier le plan de développement initialement prévu. A l'heure actuelle, les Ariégeois, déjà traumatisés par les suppressions d'emplois de l'entreprise Pechiney, s'interrogent avec inquiétude sur le devenir de l'entreprise Renix. Cette difficulté nouvelle intervient alors que la restructuration industrielle du bassin d'emploi de Tarascon reste toujours posée, puisque les installations sont loin de compenser les suppressions d'activités.

Aussi, madame le secrétaire d'Etat, je vous prie de bien vouloir me faire connaître quelles sont les intentions de la régie Renault à l'égard de sa filiale Renix, quelles sont les perspectives de développement de cette entreprise dans le cadre européen et quel avenir on peut espérer pour l'atelier de Foix.

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire auprès du ministre de la défense.

**Mme Edwige Avice, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous avez bien voulu appeler l'attention de Mme Edith Cresson sur la situation de l'usine Renix de Foix, et vous avez exposé toutes les raisons pour lesquelles, sur le plan local, le problème vous tient à cœur.

La société Renix réalise un chiffre d'affaires de 350 millions de francs et compte environ 900 personnes. Elle produit des allumages électroniques, des régulateurs de vitesse, ainsi que différents capteurs magnétiques et modules électroniques.

L'unité principale de cette société se trouve à Toulouse, et celle-ci compte près de 750 personnes. Par ailleurs, d'autres établissements existent, l'un situé à Boussens en Haute-Garonne, cette unité comportant 90 personnes, l'autre à Foix.

En ce qui concerne l'unité de Foix, l'effectif était de huit personnes au 31 décembre dernier. Actuellement il est de vingt et une personnes.

Il apparaît que le développement de l'entreprise — vous vous êtes attaché sur ce point — ne serait pas aussi rapide que l'avaient supposé les premières estimations.

Cela — vous le savez très bien — est la conséquence directe de la baisse de production de Renault qui a entraîné une sous-activité dans l'ensemble du groupe Renix. Celui-ci connaît aujourd'hui des difficultés qui se traduisent par des périodes de chômage technique.

Il faut préciser que le plan général de Renix fait actuellement l'objet d'un réexamen par M. Besse qui, comme vous le savez, a été très récemment nommé par le Gouvernement à la tête du groupe Renault. Je tiens à vous confirmer ce réexamen puisque vous avez interrogé personnellement et directement Mme Edith Cresson à ce sujet. C'est dans le cadre de ce réexamen que les perspectives et l'avenir du groupe Renix sont étudiés actuellement.

**M. le président.** La parole est à M. Bonnepeaux, qui dispose encore de quatre minutes.

**M. Augustin Bonnepeaux.** Je vous remercie de votre réponse, madame le secrétaire d'Etat, mais je me permettrai d'insister sur la situation dramatique de la Haute-Ariège. Je vous demande d'être notre intermédiaire auprès du Gouvernement pour que tout soit mis en œuvre, via-à-vis de la régie Renault en particulier, afin que les investissements réalisés dans la haute Ariège, à Foix, ne le soient pas en pure perte et que le développement de cette entreprise puisse se réaliser, peut-être avec un peu de retard, mais selon le plan prévu.

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

**Mme Edwige Avice, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous comprenez bien qu'il s'agit d'un problème beaucoup plus général qui concerne un groupe entier, et la situation de Renix n'en est pas dissociable. Je puis cependant vous garantir que les aspects particuliers que vous avez évoqués ne sont pas sous-estimés.

#### FERMETURE DE L'USINE PEUGEOT A LA ROCHELLE

**M. le président.** La parole est à Mme Chaigneau, pour exposer sa question (1).

**Mme Colette Chaigneau.** Madame le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, tout un département s'inquiète des retombées économiques que pourrait provoquer la fermeture de l'usine Peugeot à La Rochelle, usine qui comptait 3 048 employés en 1976 et qui a déjà subi un important « dégraissage ».

De cette décision dépend d'abord le sort de 1 640 familles qui voient aujourd'hui leur emploi menacé.

Mais elle concerne aussi toute une région dont l'activité économique serait gravement compromise par le démantèlement de l'unité rochelaise. La disparition de l'usine Peugeot entraînerait en effet une perte de 50 millions de francs pour l'économie locale, 2 millions de francs en moins d'impôts locaux, une perte estimée à plus de 20 millions de francs pour le Sivom, tout en impliquant une forte augmentation des impôts pour tous.

Le sureffectif actuel est estimé à 580 personnes. Le reclassement prévu se révèle difficile. Ainsi, alors que l'on proposait 110 emplois chez Heuliez, on arrive à vingt; alors qu'on en proposait 300 à Mulhouse, l'établissement de Mulhouse serait également en sureffectif dès l'an prochain.

De plus, 720 machines quitteraient l'usine qui ne pourrait plus être fiable, d'autant qu'on ne la modernise pas.

S'ils respectent l'entreprise privée, les élus locaux, avec Michel Crépeau, s'inquiètent à juste titre. En effet, le taux de chômage à La Rochelle atteint des limites difficilement supportables dont on les rend responsables.

Nous considérons que nous sommes dans une région sinistrée et il ne nous paraît pas possible d'accepter la fermeture de cette usine, fermeture qui, compte tenu des mesures prises, nous semble actuellement programmée, comme nous ne pouvons pas accepter que certain syndicat écrive dans ses tracts que « Peugeot a d'ores et déjà la bénédiction des pouvoirs publics et des ministères concernés » et, surtout, que « tout le monde se désintéresse de l'industrie dans la région ».

Madame le secrétaire d'Etat, je vous demande donc de bien vouloir nous indiquer la position du Gouvernement sur les derniers éléments de ce dossier et les mesures que vous entendez prendre pour assurer l'avenir d'une activité industrielle capitale pour notre région.

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.

**Mme Edwige Avice, secrétaire d'Etat.** Madame le député, vous avez appelé l'attention du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur l'avenir de l'usine Peugeot de La Rochelle-Périgny qui employait, fin 1984, 1 670 personnes.

(1) Cette question, n° 770, est ainsi rédigée :

« Mme Colette Chaigneau appelle l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur les retombées économiques que pourrait provoquer la fermeture de l'usine Peugeot à La Rochelle.

« De la décision qui va être prise dépend d'abord le sort de 1 700 familles qui voient aujourd'hui leur emploi menacé.

« Mais elle concerne aussi toute une région dont l'activité économique serait gravement compromise par le démantèlement de l'unité rochelaise. La disparition de l'usine Peugeot entraînerait en effet une perte de 50 millions de francs pour l'économie locale, 2 millions de francs en moins d'impôts locaux, une perte estimée à plus de 20 millions de francs pour le Sivom, tout en impliquant une forte augmentation des impôts pour tous.

« C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir indiquer la position du Gouvernement sur les derniers éléments de ce dossier et les mesures qu'elle entend prendre pour assurer l'avenir d'une activité industrielle capitale pour cette région. »

Comme vous le savez, cette usine est une ancienne unité S.I.M.C.A. reprise par P.S.A. à l'occasion du rachat de Chrysler France.

L'activité de cette usine est largement orientée vers les productions de marque Talbot. Elle réalise en effet les transmissions, amortisseurs, pompes et autres organes mécaniques de la gamme Talbot pour l'usine de Poissy.

La forte baisse des ventes des véhicules Talbot a conduit à une importante baisse d'activité dans l'usine de La Rochelle. Ainsi, malgré un recours aux préretraites dans le cadre d'une convention du fonds national de l'emploi et le transfert de productions destinées à d'autres voitures du groupe P.S.A. — amortisseurs arrière de 205, transmissions pour boîtes de vitesses et pour moteurs XU, XU D, fabrication des pompes à eau et à huile de moteurs XU, XU D — le personnel ouvrier a chômé, en moyenne, 680 heures en 1984.

Dans ce contexte, la direction de l'usine estimait les sur-effectifs à 560 personnes en janvier 1985. Dès lors, des mesures complémentaires ont été élaborées et notamment le recours à des conventions du fonds national de l'emploi et de l'office national d'immigration. Par ailleurs, un plan de mutation interne et externe au groupe a été élaboré et soumis aux organisations syndicales. Des mesures de reclassement sont prévues au sein notamment de l'unité de Sept-Fons, qui est une fonderie de la région Auvergne, et de l'unité de Mulhouse. Pour ce qui est extérieur au groupe, il s'agit de l'entreprise Heuliez. Ce plan, il faut le reconnaître, rencontre actuellement des difficultés d'application.

Les services de Mme Edith Cresson continueront à suivre avec une attention particulière la mise en œuvre des mesures sociales et industrielles prises par le groupe P.S.A. pour faire face aux évolutions rendues nécessaires par le renforcement de la concurrence sur un marché automobile difficile.

#### ENTREPRISE PAUMELLERIE ÉLECTRIQUE A LA RIVIÈRE-DE-MANSAC

**M. le président.** La parole est à M. Combasteil, pour exposer sa question (1).

**M. Jean Combasteil.** Madame le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, ma question se rattache aux deux précédentes, puisqu'elle concerne également une entreprise en difficulté. Il s'agit de l'entreprise « Paumellerie électrique », installée dans une petite commune du département de la Corrèze, La Rivière-de-Mansac.

Cette entreprise est propriété du groupe Allevard-Industrie, lui-même filiale du groupe De Wendel, et donc partie prenante au sein de C.G.I.P. Elle est actuellement en liquidation judiciaire, ce qui a entraîné le licenciement de la totalité des 620 salariés. Il est facile de comprendre, madame le secrétaire d'Etat, ce que représente pour cette région, à cheval sur les départements de la Corrèze et de la Dordogne, une telle fermeture. La suppression de 620 emplois, c'est un véritable sinistre économique et social à l'échelle de cette petite région, faisant disparaître la seule entreprise importante de ce secteur. C'est un sinistre pour les familles, pour les collectivités locales, pour le bassin d'emploi concerné.

(1) Cette question, n° 768, est ainsi rédigée :

« M. Jean Combasteil appelle l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur la situation de l'entreprise « Paumellerie électrique » à La Rivière-de-Mansac (Corrèze).

« Cette société relevant d'une filiale du groupe De Wendel assurait 85 p. 100 des besoins en charnières de l'industrie automobile française. Fortement présente également dans les pièces d'huissierie, elle était en particulier le premier fabricant de fermetures automatiques (Groom) dont la France est déficitaire.

« L'arrêt de la production et la liquidation judiciaire de l'entreprise entraînant le licenciement de la totalité des 620 salariés ne se justifient donc pas par l'absence de marché ou le manque de compétitivité.

« En fait, il s'agit pour l'essentiel de permettre un redéploiement du groupe à l'étranger, et particulièrement en Espagne, en R.F.A. et en Italie.

« Un plan de reprise a pourtant été élaboré par un groupe français qui se propose de relancer l'ensemble des productions. Ce plan, soumis au comité interministériel de restructuration industrielle (C.I.R.I.), semble ne pas faire l'objet de l'attention qu'il mériterait.

« Il lui demande donc quelles dispositions elle compte prendre pour favoriser un projet qui permettrait la poursuite des activités de cette entreprise et le maintien de l'emploi. »

Cette difficulté s'ajoute d'ailleurs à celles que connaissent actuellement le département de la Corrèze sur tout son territoire — je citerai les tanneries à Bort-les-Orgues et les entreprises d'Ussel, d'Uzerche, de Tulle, de Brive, etc. — mais aussi le département de la Dordogne et notamment le Terrassonnais, région dans laquelle cette entreprise trouvait nombre de ses travailleurs. Dans ces conditions, ces 620 nouveaux chômeurs n'ont aucun espoir de retrouver un emploi dans l'environnement économique immédiat.

Avec la fermeture de « Paumellerie électrique », c'est l'une des cinq plus grandes entreprises du département qui est ainsi menacée de disparition. Vous comprendrez donc, madame le secrétaire d'Etat, l'inquiétude de la population concernée et des élus locaux; vous comprendrez aussi que les travailleurs de cette entreprise et leur principale organisation syndicale, la C.G.T., soient très mobilisés. Des actions sont engagées avec le soutien très large de la population pour obtenir une solution rapide, conforme aux intérêts de tous, y compris, je le crois, de notre pays.

En effet, madame le secrétaire d'Etat, vous n'ignorez pas que l'activité de cette entreprise se situe dans deux secteurs décisifs : d'abord le secteur automobile, puisque « Paumellerie électrique » couvrait 85 p. 100 des besoins en charnières de l'automobile française; ensuite, le secteur du second œuvre du bâtiment, car « Paumellerie électrique » fabriquait divers éléments d'huissierie et notamment des paumelles pour lesquelles la France est déficitaire pour plusieurs millions de pièces par an. Dans ce même secteur, « Paumellerie électrique » était l'un des premiers fabricants de fermetures automatiques, de marque Groom, pour lesquels, là encore, nous sommes déficitaires de 500 000 unités chaque année.

Avec la fermeture, c'est l'abandon pur et simple de l'activité « bâtiment ». Pour l'activité automobile, c'est le recours aux productions étrangères et donc à l'importation en provenance d'Espagne, de République fédérale d'Allemagne ou d'Italie. En bref, c'est l'accroissement de notre dépendance dans un domaine industriel dont l'importance est connue.

Les causes profondes et essentielles de cette interruption d'activités ne se situent pas dans des difficultés économiques. Il s'agit, en fait, de la mise en œuvre d'une stratégie avouée du groupe Allevard-Industrie visant à abandonner ce qui est appelé « le risque industriel » pour s'orienter vers d'autres activités à finalités financières et spéculatives.

C'est ainsi que le plan connu de la direction était d'engager un processus conduisant à terme à la disparition de l'entreprise. Dans cette perspective, la production « bâtiment » était totalement abandonnée, tandis que l'activité automobile était transférée à l'étranger : en Espagne, vers la firme Fabisa, filiale de Paumellerie électrique et installée à Burgos; en République fédérale d'Allemagne, vers le groupe Scharvaster; en Italie, vers le groupe Teksid.

Malgré cette situation, des perspectives de reprise existent. Un plan a été élaboré par un groupe français et déposé auprès du C.I.R.I. depuis plusieurs semaines. Ce plan propose de relancer la production du secteur automobile et également celle du secteur bâtiment. Or il ne semble pas avoir, jusqu'à ce jour, fait l'objet d'une attention particulière. Je souhaiterais, madame le secrétaire d'Etat, connaître les raisons de ce silence, sinon de ce désintérêt et j'aimerais savoir s'il est dans les intentions du Gouvernement de donner les instructions nécessaires pour que ce plan soit non seulement pris en considération, mais aussi et surtout étudié avec une attention toute particulière en vue d'une mise en œuvre rapide. En effet, l'urgence d'une décision positive est manifeste. Le temps qui passe favorise les intentions affichées du groupe Allevard-Industrie et compromet les chances d'une reprise nationale; le temps qui passe, ce sont des courants commerciaux qui s'installent, des marchés qui échappent à cette entreprise, c'est le transfert prévu qui se réalise, c'est notre pays qui perd une nouvelle capacité industrielle. Il s'agit donc bien d'une affaire d'intérêt national.

Ou bien le Gouvernement et notamment le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur favoriseront une solution nationale, bénéfique pour l'industrie française, pour l'emploi, pour l'équilibre de notre commerce extérieur, ou bien ils laisseront faire, privilégiant ainsi une solution à terme antinationale. C'est sur ce point, à mon sens fondamental, que je souhaiterais une réponse précise et l'assurance d'une action rapide et immédiate.

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.

**Mme Edwige Avice, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, Mme Edith Cresson, retenue ce matin par d'autres obligations, m'a demandé de vous répondre à sa place. J'entends apporter la réponse la plus précise aux nombreuses questions que vous venez de poser.

Vous avez appelé l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur la situation de l'entreprise La Paumellerie électrique, située à La Rivière-de-Mansac, en Corrèze.

Comme Mme Cresson a déjà eu l'occasion de vous l'écrire, cette entreprise de 620 personnes, filiale du groupe Allevard, et dont les deux usines sont situées l'une en Corrèze, à La Rivière-de-Mansac, et l'autre à Terrasson en Dordogne, était jusqu'en juillet dernier le principal fournisseur français de charnières pour automobiles. Elle représentait environ 75 p. 100 du marché.

La Paumellerie électrique fabriquait également des charnières et ferme-portes de la marque Groom pour le bâtiment, activité qui représentait environ 20 p. 100 du chiffre d'affaires.

L'activité « bâtiment » était lourdement déficitaire et le secteur automobile souffrait d'un manque de compétitivité, de telle sorte que les pertes se sont élevées à 21,5 millions de francs au cours des trois derniers exercices. Aussi, les actionnaires ont-ils proposé en juin dernier un plan de redressement. Ce plan prévoyait la cession à un tiers de l'activité « bâtiment » qui correspondait à l'emploi de 140 personnes, et la suppression de 80 postes sur l'activité automobile. Un grave conflit a alors opposé les syndicats et les actionnaires du groupe Allevard.

Le comité interministériel de restructuration industrielle — C.I.R.I. — a été saisi du dossier en septembre dernier. Les parties en cause n'ont pu se mettre d'accord; le bilan a été déposé le 25 août 1984 et l'ensemble du personnel licencié le 23 novembre 1984. Nous ne pouvons, évidemment, que déplorer ce genre de situation.

Cependant, je puis vous confirmer que le C.I.R.I. recherche activement une solution de reprise de l'activité de La Paumellerie électrique. De plus, les dirigeants d'une entreprise française du secteur de la charnière pour automobiles ont récemment communiqué au C.I.R.I. leur plan de reprise de l'activité automobile de La Paumellerie électrique avec des prévisions d'effectif d'environ 200 personnes.

Ce schéma de reprise, qui intègre des hypothèses de chiffre d'affaires, vient d'être communiqué aux deux constructeurs automobiles français afin qu'ils étudient les conditions dans lesquelles cette société pourrait assurer une partie de leurs approvisionnements.

En ce qui concerne le redéploiement du groupe à l'étranger, auquel vous faites allusion, Mme Cresson m'a chargé de vous préciser que la filiale de La Paumellerie électrique qui se trouve en Espagne, Fabisa, connaît aujourd'hui une situation juridique instable due à la liquidation des biens de l'entreprise corrézienne et, qu'à sa connaissance, il n'existe pas de projet d'installation en Italie ou en République fédérale d'Allemagne.

**M. le président.** La parole est à M. Combastel, qui ne dispose plus que d'une minute.

**M. Jean Combastel.** Madame le secrétaire d'Etat, je vous demande d'être mon interprète auprès de Mme Cresson quant à la nécessité d'un règlement rapide.

Pour le secteur de l'automobile, il est nécessaire que les grands groupes français, notamment Renault qui était un client important de La Paumellerie électrique, se sentent très concernés et surtout ne passent aucun marché à l'extérieur pour ne pas compromettre le développement de l'entreprise si la reprise était confirmée dans les prochaines semaines.

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

**Mme Edwige Avice, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, notre intérêt commun est bien sûr l'amélioration de la situation de l'emploi dans notre pays. Sensible à vos préoccupations, je me ferai effectivement l'interprète de vos propos auprès de

Mme Cresson. Je ne puis que vous confirmer qu'un plan est actuellement à l'étude et qu'une solution est activement recherchée en vue de résoudre les problèmes d'emploi que vous avez évoqués.

#### ATTENTATS TERRORISTES DANS LES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

**M. le président.** La parole est à M. Lichaupé, pour exposer sa question (1).

**M. Michel Inchaupé.** Monsieur le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, vous n'ignorez pas les derniers attentats qui ont été perpétrés sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques, notamment dans sa partie basque.

Malgré l'arrestation de plusieurs auteurs de ces actes criminels, il semble — au moins aux yeux de l'opinion publique — qu'aucune disposition ne soit prise pour mettre un terme à ces méfaits. Surtout, il est intolérable, et en tout cas difficilement explicable, que parfois neuf mois après que certains membres du G. A. L., pour ne pas le nommer, ont été arrêtés, les enquêtes n'aient rien donné et que l'instruction n'ait pas réussi à déterminer quels étaient les commanditaires de tels actes ni les buts qu'ils poursuivaient. Nous nous demandons si ce manque d'information ne reflète pas une sorte de volonté — que j'espère non délibérée, mais qui existe — de permettre ainsi au porte-parole du parti gouvernemental de prétendre ou de sous-entendre que ces criminels sont manipulés par l'opposition nationale, comme il l'a fait la semaine dernière.

J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur le danger évident que représentent des affirmations de cet ordre, qui risquent de pousser à la vindicte publique certains parents de victimes, dans une population traumatisée par de tels crimes.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour mettre fin à ces actes criminels ?

Un autre fait nous a beaucoup choqués. Des attentats se sont produits à Paris en même temps qu'au pays basque. Or si à Paris, où il n'y a eu que des blessés, de grandes manifestations, regroupant des personnes de tous les bords, se sont déroulées, aucune déclaration officielle n'a suivi les deux morts de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

(1) Cette question, n° 766, est ainsi rédigée :

« M. Michel Inchaupé s'étonne auprès de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation du nombre d'attentats terroristes perpétrés sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques, et en particulier dans la partie basque de celui-ci.

« Il ne comprend pas que, malgré les arrestations de plusieurs auteurs de ces actes criminels, aucune disposition n'ait été prise pour arrêter ces méfaits, dont le nombre ne fait que croître, dans des circonstances particulièrement odieuses. Alors que, jusqu'à cette année, les victimes de ces attentats étaient personnalisées, à l'heure actuelle les terroristes s'attaquent à des établissements et à des consommateurs dans des lieux de restauration, sans aucun motif précis et n'ont qu'un but : faire le plus de victimes possible, jeunes ou vieilles, françaises ou non.

« Cette situation est intolérable, et il est difficile d'expliquer que les enquêtes n'aient rien donné, que l'instruction n'ait pas réussi à déterminer quels étaient les commanditaires de tels actes et les buts qu'ils poursuivaient. Y a-t-il une volonté délibérée du Gouvernement de ne donner aucune information à ce sujet et de permettre ainsi au porte-parole du parti socialiste de prétendre ou de sous-entendre que ces criminels sont manipulés par l'opposition nationale, comme il l'a fait la semaine dernière.

« Le Gouvernement se rend-il compte des conséquences de la rumeur lancée ainsi en pâture à l'opinion publique, où peuvent se développer des manifestations de vindicte, parmi une population et des parents de victimes écumées par ces crimes ?

« Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à ces actes criminels, dont certains auteurs sont incarcérés et peuvent ainsi permettre de faire connaître leur commanditaire.

« Faut-il rappeler qu'il a le devoir de maintenir l'ordre public et de garantir la sécurité des citoyens ? Il a également le devoir de faire savoir son point de vue et aucune déclaration gouvernementale n'a condamné les attentats de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz qui ont fait deux morts, alors que toute la presse a été remplie de protestations officielles pour les attentats parisiens, qui ont fait des blessés, mais pas de morts. La population basque est indignée de la carence de l'Etat. »

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Monsieur le député, vous venez d'exprimer, d'une façon modérée, certaines des analyses qui figuraient dans le texte écrit de votre question dont le libellé, je vous le dis franchement, m'avait quelque peu choqué. La façon dont vous venez de l'exposer oralement me donne à croire que votre plume s'était laissée emporter, puisque votre parole est restée dans des limites plus raisonnables.

Comment peut-on laisser penser, comme cela apparaît dans votre question telle qu'elle a été écrite, mais aussi dans les déclarations que vous avez faites par ailleurs, que le Gouvernement — qu'un gouvernement, et vous avez été vous-même, il y a plusieurs années, un membre du Gouvernement — pourrait être indifférent aux problèmes qui se posent dans votre région, dans votre département en particulier ?

Comment ignorer, surtout quand, comme vous, on y habite et qu'on en est un élu, que des mesures répétées ont été prises depuis longtemps par l'actuel Gouvernement et par le précédent pour lutter contre les diverses formes de terrorisme qui existaient en Pays basque ? Car, hélas ! dans cette parcelle du territoire national s'entrecroisent différents terrorismes.

Je vous répondrai de façon approfondie dans le domaine qui est le mien et qui n'est pas celui de la justice, que vous évoquez dans votre question et dont vous avez parlé encore à l'instant. Dans le domaine de la justice, je n'ai rien à dire d'autre que ceci : les malfaiteurs qui sont arrêtés sont remis à leurs juges naturels en France et dans certains cas, vous le savez, à leurs juges naturels en vertu d'accords internationaux. J'y reviendrai.

Je n'ai pas le droit et je n'ai pas l'intention — je n'en ai d'ailleurs pas les moyens — de commenter le fonctionnement de la justice. Je rappellerai simplement que le Gouvernement, en particulier dans le secteur qui relève de ma compétence, n'a pas abordé le problème d'une façon partielle et uniquement sous son angle policier.

J'ai accompagné M. le Président de la République lors de son récent voyage dans la région Aquitaine, où il a séjourné assez longtemps, notamment au Pays basque, et où il a rencontré de nombreuses personnes. A cette occasion, il a été conduit à rappeler les mesures prises pour favoriser le développement économique local, qu'il s'agisse des mesures exceptionnelles d'aménagement du territoire avec le taux le plus favorable des primes de la D. A. T. A. R., des expériences dans les domaines techniques les plus modernes, par exemple avec les essais sur les fibres optiques à Biarritz ou l'implantation d'un I. U. T. d'informatique à Bayonne, ou qu'il s'agisse enfin, d'une façon générale, des différentes mesures d'ordre économique ou en faveur des investissements publics qui, toutes, tendent au développement d'une région qui, dans le passé a peut-être trop vécu sur son acquis.

Le fait culturel et linguistique basque a été reconnu, dans le cadre d'une large politique culturelle, intéressant l'ensemble de la région. Le Pays basque a, en effet, une culture régionale, comme il y en a beaucoup en France — chacune ayant sa richesse. Des emplois d'instituteurs itinérants ont été créés et toute une série de mesures ont été prises dans le domaine culturel. Le Gouvernement a voulu, ainsi, fournir une réponse adaptée à des aspirations — qu'on constate également dans d'autres régions — à une reconnaissance des réalités culturelles et des spécificités locales.

Il y a donc un effort de développement économique et culturel.

Par ailleurs, dans les Pyrénées-Atlantiques comme ailleurs, les institutions démocratiques sont parfaitement adaptées pour exprimer les diverses opinions et les récentes élections cantonales ont condamné le recours à la violence sur le territoire national, d'où qu'il vienne et quelles qu'en soient les victimes.

Le Pays basque a été, à plusieurs reprises, victime de phénomènes qui ne sont pas purement nationaux et qui sont étroitement liés au problème, très brûlant et très difficile, du Pays basque espagnol, qui a des structures décentralisées fort différentes des nôtres, un gouvernement autonome et même des forces de police autonomes.

Nous avons ainsi été conduits à entretenir des relations suivies avec le gouvernement espagnol dans la mesure où nous ne pouvions ni admettre que le territoire français serve de base de départ, de repli ou d'entraînement à des terroristes désireux d'exercer leur activité sur le territoire espagnol, ni accepter que le territoire espagnol serve de refuge à des éléments venus commettre des actes de terrorisme ou de « contre-terrorisme » sur le territoire français.

La coopération entre les services français et espagnols est étroite et constante, même au niveau ministériel. Le ministre de l'intérieur d'Espagne est le premier de mes homologues européens que j'aie rencontré. Je me suis entretenu avec lui dès le mois de juillet dernier et je l'ai revu depuis plusieurs fois. Son secrétaire d'Etat se rend fréquemment à Paris. Les échanges entre hauts fonctionnaires sont constants. Il y a tous les mois des échanges de renseignements et une action coordonnée, avec un but très clair : du côté français, préserver la tranquillité publique sur le territoire national et contribuer autant que faire se peut à aider le gouvernement espagnol à enraciner la démocratie dans ce pays qui en avait été privé pendant plus d'une génération ; du côté espagnol, garantir la sécurité des Français, notamment des très nombreux transporteurs routiers, mais aussi d'entreprises françaises qui sont installées en territoire espagnol et au Pays basque, et aussi, bien sûr, préserver l'unité nationale et la sécurité en Espagne selon des critères dont le gouvernement espagnol est seul juge. Cette coopération s'est encore manifestée très récemment lorsque j'ai été conduit à provoquer la fermeture des frontières parce que certains Basques espagnols voulaient organiser une manifestation en territoire français à l'occasion d'une commémoration que nous pouvions respecter mais qui ne justifiait pas à nos yeux que le territoire national devienne le lieu d'une manifestation de grande ampleur venant de l'autre côté de la frontière.

C'est dans ce contexte que nous agissons et que les forces de police opèrent avec, comme vous ne pouvez l'ignorer, certains résultats.

Les actions qui ont été conduites dans le Sud-Ouest de la France sont multiples et, bien évidemment, elles viennent de bords différents.

Depuis un an et demi, une structure administrative particulière a été mise en place dans les Pyrénées-Atlantiques. Un sous-préfet coordonnateur de l'ensemble des services de police a été nommé et l'antenne de police judiciaire elle-même a été renforcée, afin de faire face à ce problème que je considère, moi, comme essentiellement d'origine extérieure, même s'il a des dimensions intérieures. L'action des services de police est donc coordonnée par un haut fonctionnaire, que vous connaissez, monsieur Inchauspé. Je le vois régulièrement et le directeur général de la police le rencontre fréquemment. Ce haut fonctionnaire dispose de services renforcés. Les services de la police judiciaire et des renseignements généraux ont été renforcés. Les effectifs de sécurité publique à Biarritz ont été augmentés de 25 p. 100 au cours des trois dernières années ; leur niveau actuel est très supérieur à la moyenne nationale. De même, les effectifs de la police de l'air et des frontières ont été augmentés de plus de 25 p. 100 au cours des trois dernières années. Les chefs de service qui sont nommés là-bas comptent parmi les meilleurs fonctionnaires de la police nationale. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs fait récemment la preuve de leur capacité. Leur action est coordonnée — et, je crois, bien coordonnée — par celui qui en a la responsabilité, sous l'autorité, naturellement, du commissaire de la République.

Cette action obéit à trois objectifs : combattre les activités du groupe Iparratarrak ; combattre aussi les activités au groupe qui, sous le nom de G. A. L. — groupement antiterroriste de libération — se livre en territoire français à des attentats sur la personne de ressortissants espagnols présumés appartenir à des groupes terroristes ; enfin, interpellier tous ceux qui commettent des délits ou des crimes, ou qui n'ont pas un comportement conforme aux principes du droit et aux règles élémentaires qu'impose l'hospitalité. Les étrangers sont bienvenus en France, mais ils ne doivent pas, même sans être des criminels, ni délinquants, et sans être vraiment soupçonnés de l'être, avoir un comportement incompatible avec leur situation d'étrangers accueillis en France. Dans ce cas, nous sommes conduits à les interpellier, à les mettre à la disposition de la justice et, parfois — j'ai dû le faire à plusieurs reprises — à les assigner à résidence ou à les interdire de séjour dans le département.

Dans cette action, les services de la police nationale et ceux de la gendarmerie nationale, qui travaillent en étroite liaison, ont obtenu de bons résultats. Cette année, quatre individus qui préparaient une action clandestine d'Iparratarrak ont été interpellés et condamnés. L'année dernière, plusieurs terroristes ont été arrêtés et condamnés, et une dizaine de personnes appartenant au G. A. L. ont été déférées à la justice.

J'ai entre les mains la liste complète des opérations qui ont abouti, mais il serait trop long de les énumérer toutes.

Je rappellerai simplement que des arrestations ont lieu actuellement à la suite du mitraillage du 29 mars dernier. Vous savez qu'une instruction judiciaire est en cours. On peut dire que, dans cette tâche très difficile, les services de police ont obtenu des résultats. La justice, une fois saisie, prend les décisions qui lui appartiennent en fonction des critères qui sont les siens et sur lesquels je n'ai pas à m'exprimer.

J'ajoute que, il y a quelques mois — vous ne l'avez sans doute pas oublié — le Gouvernement, après en avoir délibéré, a pris une décision d'expulsion, qui, sur le moment, a provoqué une certaine émotion, mais qui, depuis, a été, je crois, parfaitement comprise. Plusieurs expulsions avaient, certes, déjà été décidées au cours de l'année, mais à l'automne dernier, le Gouvernement a expulsé du territoire national, en les envoyant dans des pays qui acceptaient de les recevoir et qui étaient généralement assez éloignés, un certain nombre de personnes indésirables et en a extradité trois dont on considérerait que rien dans leur passé ni dans leur chef d'incrimination ne justifiait qu'ils se réclament d'un statut de réfugiés politiques, considérant qu'ils étaient des criminels de droit commun ou du moins présumés tels, sur lesquels des mandats d'arrêt internationaux et des décisions d'autorisation d'extradition avaient été pris par la justice française dans des conditions que vous connaissez et qui sont particulièrement rigoureuses.

La France est le pays dans lequel, avant que le Gouvernement ne puisse prendre la décision d'extradition, les garanties juridictionnelles sont les plus complètes, je dirai même les plus longues. En tout cas, c'est là qu'elles comportent le plus grand nombre d'étapes, puisque la décision juridictionnelle peut elle-même être soumise à un contrôle ultérieur. Mais les extraditions qui ont eu lieu ont montré que le Gouvernement, tout en voulant conserver à la France son caractère de terre d'asile pour ceux qui n'ont pas l'intention de se livrer à des activités criminelles ou délictueuses, refusait que ce droit d'asile serve à préparer des opérations violentes.

En même temps, nous apportons un soutien au Gouvernement espagnol, qui restaure et entracine la démocratie dans son pays.

Enfin, nous expulsions du territoire national, lorsque cela nous paraît souhaitable, les individus qui nous paraissent dangereux, sans pour autant les extraditer vers leur pays d'origine, c'est-à-dire l'Espagne. C'est ainsi que, depuis un an, trente Basques espagnols ont été expulsés vers des pays d'Amérique du Sud ou d'Afrique.

L'analyse du Gouvernement français est donc claire et son action cohérente. Les services de police obtiennent des résultats, dans des conditions pourtant difficiles. La justice est régulièrement saisie de mises à disposition, avec des éléments qui permettent de prendre des décisions, et je ne crois pas qu'on puisse douter de notre détermination et de l'action des fonctionnaires compétents.

Vous semblez dire que le Gouvernement n'a pas réagi de la même façon à l'égard de tous les attentats. Ce n'est pas tout à fait exact. Lorsque de tels attentats ont eu lieu, j'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet. Dans la nuit même, j'ai été en communication téléphonique avec le commissaire de la République. Notre condamnation morale et politique des attentats est la même dans tous les cas. Nous sommes les adversaires de la violence et nous considérons que, dans un pays démocratique, toutes les formes d'expression sont libres, à l'exclusion des formes violentes. Naturellement, les attentats, quelle que soit leur origine et quelles que soient les victimes, provoquent de notre part la condamnation de leurs auteurs — une condamnation morale immédiate, comme cela a été fait, et une condamnation judiciaire chaque fois que c'est possible, ce qui a souvent été le cas ces derniers temps — et l'expression de notre solidarité avec les victimes.

Je ne crois pas, monsieur le député, que vous puissiez avoir des doutes à cet égard. Si vous en aviez, j'espère que ma réponse, peut-être un peu longue, les aura dissipés.

**M. le président.** La parole est à M. Inchauspé, qui dispose encore de cinq minutes.

**M. Michel Inchauspé.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de vos explications, qui n'ont en aucune façon été trop longues.

Je n'entendais nullement mettre en cause l'action des services de police ni des magistrats. Permettez-moi cependant d'insister sur les conséquences immédiates que peuvent avoir la persistance de certaines incertitudes et surtout les déclarations du porte-parole du principal parti de la majorité.

Il suffit de lire *Le Monde* du 5 avril : « Deux attentats au Pays basque. Deux bombes ont explosé, le jeudi 4 avril, au Pays basque, à la suite des déclarations qui avaient été faites à Paris par M. Jean-Pierre Destrade. Le propriétaire, M. Philippe Prévost, a coutume de passer des annonces publicitaires dans un bulletin local du R. P. R. A Anglet, c'est un petit hôtel-restaurant qui était visé. Le propriétaire de l'établissement, M. Laranouët, ancien conseiller municipal R. P. R., loue souvent une salle aux partis politiques.

La population locale est donc tentée de faire un amalgame.

A l'émission « L'heure de vérité », à propos d'une autre affaire judiciaire, M. Badinter a déclaré qu'en cas de diffusion d'éléments manifestement faux, on devrait envisager que le juge d'instruction, le parquet ou le tribunal, n'ayant aucun intérêt à l'affaire, mettent les choses au point. Je souhaiterais — et je vous demande de vous faire à cet effet mon interprète auprès de M. le garde des sceaux — qu'il en soit de même pour les affaires dont nous traitons, de façon que l'opinion soit éclairée. S'agissant d'individus du petit milieu bordelais, tarbais ou marseillais, nous ne comprenons pas qu'on n'arrive pas à les faire parler.

Dans l'affaire Grégory, tous les détails ont été étalés dans la presse, alors qu'on ne connaît pas l'assassin. Ici, on le connaît, il est arrêté, et pourtant nous ne savons rien.

Que le porte-parole du principal parti de la majorité déclare que ce sont les grands bonnets de la droite qui manipulent les gens du G. A. L., et voilà le résultat : immédiatement, on s'attaque à des personnes !

Bref, tout le monde au Pays basque commence à être très inquiet.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Je ne peux que me réjouir, monsieur le député, lorsque le secret de l'instruction est respecté et déplorer qu'il soit parfois violé.

Personnellement, je ne l'ai jamais violé. Si, dans le passé, certains ministres de l'intérieur ont cru, dans des circonstances que vous n'avez pas sans doute oubliées, pouvoir s'affranchir — et comment ! — de cette règle simple, non seulement de bonne justice, mais aussi tout à fait démocratique, je n'ai pas l'intention de suivre leur exemple, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, le secret de l'instruction est une des garanties des droits de la défense.

Vous me demandez comment il se fait qu'on n'arrive pas à faire parler les suspects. Il serait trop facile de gloser sur vos propos. Je comprends ce que vous voulez dire, mais vous devinez quelles insinuations certains pourraient y voir. Telle n'est pas mon intention. L'instruction est en cours. Les magistrats font leur travail. Tant que quelqu'un n'est pas condamné, il n'est pas coupable. C'est une des règles des sociétés démocratiques. Elle a sa valeur.

Par ailleurs, dans certains cas, le secret de l'instruction est non seulement important pour que l'instruction puisse se poursuivre et aboutir le moment venu à la condamnation de ceux qui auront été reconnus coupables, mais aussi — et, croyez-moi, c'est vrai pour cette affaire comme pour de nombreuses autres — peut être essentiel à la poursuite d'un objectif plus général, notamment à la recherche de réseaux ou d'ensembles de criminels organisés qui, parfois, pour des motifs prétendument politiques, mais souvent aussi pour des mobiles uniquement égoïstes, entretiennent entre eux des relations sur lesquelles il vaut mieux ne pas faire le jour avant que toute l'affaire n'ait été élucidée. Par conséquent, le secret de l'instruction est à tous points de vue justifié.

Pour le reste, je ne voudrais pas me substituer au garde des sceaux.

Quant aux déclarations de tel ou tel parlementaire que vous mettez en cause ici, vous avez tous les moyens d'ouvrir le débat avec lui. Il ne m'appartient pas de commenter les propos tenus par un porte-parole de tel ou tel parti. Je ne comprends pas que vous me posiez cette question. M. Destrade est membre de cette assemblée, même s'il ne siège pas sur ces bancs ce matin. C'est à lui qu'il faut poser la question, et non à moi.

## STRUCTURES BANCAIRES ALSACIENNES

**M. le président.** La parole est à M. Zeller, pour exposer sa question (1).

**M. Adrien Zeller.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je la pose sans esprit polémique, mais avec une certaine inquiétude. Elle concerne l'avenir du Crédit industriel d'Alsace-Lorraine, le C.I.A.L., et de la Société générale alsacienne de banque, la Sogénal, nationalisée en 1981.

Cette question s'explique par deux raisons. La première a trait à des décisions qui ont été prises très récemment à l'encontre du C.I.A.L. et qui sont interprétées de façon unanime par l'opinion publique alsacienne comme la marque d'un centralisme renforcé dans la politique bancaire de ce pays. La seconde est due au trop long silence que le Gouvernement observe sur la série de questions que je lui ai posées aux mois de juillet et de septembre 1984 et au mois de février 1985.

J'ai par ailleurs également adressé une lettre à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, qui est restée, elle aussi, sans réponse.

En outre, le conseil régional d'Alsace a adressé au même ministre une motion approuvée à l'unanimité de ses membres pour marquer l'inquiétude de cette assemblée devant des décisions qui pourraient compromettre l'indépendance et la vocation de la Sogénal.

Nos craintes sont de trois ordres :

Premièrement, nous redoutons que le contrôle de la Sogénal par la Société générale entraîne un transfert vers Paris des centres de décision de cette banque qui a une très ancienne et excellente insertion régionale.

Deuxièmement, nous craignons un même transfert vers Paris des profits de l'activité bancaire pratiquée depuis des décennies dans l'espace rhénan, en Suisse, en Autriche, en République fédérale d'Allemagne, en Belgique et au Luxembourg.

Troisièmement, nous nous alarmons également d'un transfert vers Paris d'une série d'activités après la prise de contrôle. La gestion informatique, par exemple, pourrait ainsi être commandée depuis Paris, bien qu'il existe à cet égard à Strasbourg des structures satisfaisantes.

Madame le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, c'est vous qui avez l'honneur de représenter ce matin le ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous n'avez pas la charge de ces problèmes, mais vous êtes cependant présentement le ministre de la bataille économique. (Sourires.) Je me permets donc de vous affirmer que si des décisions à venir ne tenaient pas compte de la vocation de l'Alsace, et de Strasbourg en particulier, à devenir une place financière européenne, cette région perdrait une chance supplémentaire.

Je vous interroge donc avec calme, madame le secrétaire d'Etat, car je ne puis imaginer que le Gouvernement ne puisse pas se rendre compte de ces enjeux. Si la Sogénal et la Société générale devaient coopérer davantage que par le passé, nous n'y verrions bien entendu aucun inconvénient, mais pourquoi ne le feraient-elles pas à partir de Strasbourg du fait même de cette vocation à laquelle je viens de faire allusion ? Je n'ose croire que la décentralisation que le Gouvernement a engagée dans ce pays ne soit pas accompagnée d'un volet économique qui est en mesure de donner sa pleine signification à une décentralisation qu'en Alsace nous avons toujours approuvée.

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.

**Mme Edwige Avice, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, je vous sais gré du calme de vos propos.

(1) Cette question, n° 772, est ainsi rédigée :

« M. Adrien Zeller, se référant à sa question écrite du 9 juillet 1984 demeurée sans réponse, demande à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget ce qu'il entend entreprendre pour préserver la décentralisation des centres de décision bancaires, à l'occasion des restructurations bancaires en cours dans le secteur nationalisé concernant notamment la Société générale alsacienne de banque (Sogénal) et le Crédit industriel d'Alsace-Lorraine (C.I.A.L.) et qui peuvent mettre en cause les structures bancaires alsaciennes traditionnelles, caractérisées par la décentralisation et par une remarquable implantation à l'étranger. »

M. Bérégovoy, retenu ce matin par d'autres obligations et que je remplace à sa demande, vous remercie de cette question car elle permet une nouvelle fois — des précisions sur ce sujet essentiel ayant déjà été apportées à M. Oehler qui avait posé une question du même ordre — de rappeler les principes auxquels le Gouvernement est attaché et autour desquels il conçoit le développement des banques nationales ou locales.

Depuis 1982, trois grandes préoccupations ont guidé les modifications intervenues dans le secteur bancaire : d'abord, respecter la spécificité de chaque établissement ; ensuite, veiller à donner à chaque établissement les moyens de se développer au service de l'économie ; enfin, ne rien entreprendre sans l'accord de l'ensemble des parties concernées.

Si je vous ai bien compris, monsieur le député, vous voulez savoir si les règles de la décentralisation seront finalement respectées et si une coopération bancaire pourra s'instaurer au plan local, certaines imprécisions subsistant selon vous à cet égard.

Je tiens à vous rassurer en réaffirmant que ces trois grands principes s'appliquent, bien entendu, aux banques régionales d'autant que dans le cadre de la décentralisation, le Gouvernement souhaite renforcer la capacité d'action de ces banques, en particulier au service des petites et moyennes entreprises. Ce souci répond en partie à votre question.

En ce qui concerne plus particulièrement la Sogénal et le C.I.A.L. dont vous venez de parler, il convient de veiller tout à la fois au respect de leur identité et des particularités de leur exploitation. Leur appartenance à des groupes importants permet de développer pleinement des synergies dont bénéficie, en premier lieu, l'économie alsacienne et lorraine.

Tels sont les éléments que je tenais, monsieur le député, à porter à votre connaissance au nom du ministre de l'économie, des finances et du budget, pour répondre à votre question.

**M. le président.** La parole est à M. Zeller, qui dispose encore de trois minutes.

**M. Adrien Zeller.** Madame le secrétaire d'Etat, je suis au regret de vous dire que vos réponses, rassurantes dans le ton, restent trop vagues, compte tenu de notre expérience passée. Vous le savez, chat échaudé craint l'eau froide. Or nous avons été échaudés au cours de cette année 1985 par des décisions ambiguës et dangereuses pour l'avenir du C.I.A.L., qui fonctionne en partie comme une sorte de machine à profits au bénéfice du C.I.C. Je tenais à souligner ce fait, car je sais que vous transmettez ces propos à M. le ministre.

Je ne puis qu'être d'accord sur les trois principes que vous avez énoncés : spécificité des établissements, moyens de leur développement, accord des parties concernées. Mais vous avez parlé de règles de la décentralisation. Or, selon moi, la décentralisation dans le domaine économique — je ne parle pas du domaine institutionnel — est d'abord une question d'état d'esprit. Et je souhaite que ce pays montre davantage d'esprit de décentralisation économique.

Strasbourg peut devenir dans le domaine bancaire une place financière à vocation européenne. Elle peut le devenir pour différentes raisons, à cause notamment de l'implantation européenne de la Sogénal et de l'existence à Strasbourg de compagnies d'assurances, heureusement privées pour partie, avec lesquelles il est possible de développer des synergies qui correspondraient exactement à l'esprit de décentralisation auquel je faisais allusion.

Quant à la notion d'appartenance à des groupes importants, que vous avez évoquée, elle justifie à elle seule toute mon inquiétude : jusqu'à présent, la Sogénal était une banque autonome avec une participation minoritaire de la Société générale. Or le mot d'appartenance que vous employez tendrait à signifier que l'on est en voie de soumettre la Sogénal à la Société générale.

Je souhaite — puisque nous ne pouvons continuer ce dialogue en raison du temps très bref qui m'est imparti — que vous transmettiez à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget l'inquiétude de toute l'Alsace, toutes forces politiques et économiques confondues, face à ce qui risque de se passer si on ne tient pas compte de la vocation de Strasbourg à devenir une véritable place financière européenne, laquelle peut se développer de manière autonome, sans avoir besoin des services parisiens, et servir ainsi d'autant mieux les intérêts du pays.

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

**Mme Edwige Avice, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, ce serait faire un procès d'intention au Gouvernement qui a institué la décentralisation que de penser qu'il n'ira pas jusqu'au bout des conséquences de celle-ci, notamment dans le domaine économique. Les décentralisateurs, c'est quand même nous !

**M. Adrien Zeller.** Les nationalisateurs également !

**Mme Edwige Avice, secrétaire d'Etat.** Puisque vous avez exprimé certaines inquiétudes, notamment quant au rôle de la place de Strasbourg, je ne manquerai pas de les transmettre au ministre de l'économie, des finances et du budget pour qu'il vous fournisse, s'il le juge nécessaire, tous les apaisements complémentaires que vous souhaitez.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions orales sans débat.

— 2 —

#### REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** J'informe l'Assemblée des nominations de MM. Jean Natiez et Roger Fossé à la commission centrale de classement des débits de tabac et de MM. Jean-Jacques Benetière et Noël Ravassard au Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mardi 16 avril 1985, à seize heures, première séance publique :

Discussion :

Du projet de loi n° 2582 autorisant l'approbation d'une convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes (rapport n° 2609 de M. Jacques Mahéas, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Du projet de loi n° 2583 relatif à l'application du code de conduite des conférences maritimes établi par la convention des Nations unies conclue à Genève le 6 avril 1974 (rapport n° 2607 de M. Jean Lacombe, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

(Discussion générale commune.)

Discussion du projet de loi n° 2579 modifiant le décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime (rapport n° 2608 de M. Jean Peuziat, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion du projet de loi n° 2220 relatif aux mesures concernant, dans les eaux territoriales et les eaux intérieures, les navires et engins flottants abandonnés (rapport n° 2606 de M. Jean-Jacques Barthe, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Éventuellement, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

#### QUESTION ORALE SANS DEBAT

Electricité et gaz (tarifs).

776. — 13 avril 1985. — Le 1<sup>er</sup> avril 1980, le ministre de l'économie et le ministre de l'industrie avaient clairement reconnu que les compensations fiscales apportées par E. D. F. par le biais des taxes foncière et professionnelle ne suffisaient pas à équilibrer les nuisances de tous ordres entraînées par l'implantation de certaines centrales nucléaires (qui suscite notamment des à-coups dans le niveau de l'emploi). Ils décidaient alors d'accorder, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1990, une réduction sur le prix de vente de l'électricité en faveur des habitants des communes situées à proximité des chantiers de construction des centrales nucléaires de grande puissance. Or, le 1<sup>er</sup> février 1985, le Conseil d'Etat a estimé que leur arrêté sortait du cadre, strictement économique, de l'ordonnance du 30 juin 1945 relatif aux prix, sur laquelle il s'appuyait, et pour cette seule raison, il l'a annulé. **M. Xavier Denieu** demande à **Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur** si elle envisage de reprendre, sur de nouvelles bases, les dispositions susvisées ou si elle envisage des compensations d'une autre nature.

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18.  Téléphone ..... } <b>Renseignements : 875-62-31</b> Administration : 878-61-39  TÉLEX ..... <b>801176 F DIR JO-PARIS</b>
Cpdes.	Titres.	Francs.	Francs.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
<b>Débats :</b>				
63	Compte rendu.....	112	662	
33	Questions .....	112	525	
<b>Documents :</b>				
07	Série ordinaire .....	526	1 416	
27	Série budgétaire .....	190	885	
<b>Sénat :</b>				
05	Compte rendu.....	103	343	
35	Questions .....	103	331	
09	Documents .....	626	1 384	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **2,70 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

